

Ancenis, le 26 DEC. 2018

Monsieur André MARTIN  
Maire d'Orée d'Anjou  
13 Rue Marguerite de Clisson  
CHAMPTOCEAUX  
49270 OREE D'ANJOU

**Pôle Aménagement du Territoire**  
**Direction du Pôle**

Dossier suivi par Marie LE RHUN  
☎ : 02.40.96.43.20 – Fax : 02.40.98.82.90

Nos réf. : JML/ED/18.AT.123

Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté

Monsieur le Maire,



Par courrier en date du 22 octobre 2018, reçu le 29 octobre à la COMPA, vous m'invitez à vous faire part de l'avis de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, en charge du SCoT, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) que vous avez arrêté pour la commune d'Orée d'Anjou.

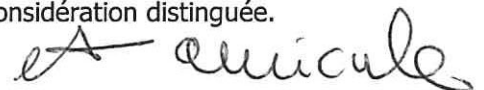
Le calendrier de réunion des instances communautaires ne coïncidant pas avec vos échéances, je ne suis pas en mesure de soumettre votre projet au conseil communautaire. J'ai toutefois pris connaissance de votre projet et après avoir recueilli les avis des différents pôles, il a été présenté aux membres de la commission d'Aménagement du Territoire lors de la réunion du 10 octobre dernier.

J'ai donc l'honneur d'émettre, conformément à l'avis de la commission, un avis favorable sur votre projet de PLU.

En effet, votre projet de PLU est en cohérence avec les orientations portées par le SCoT, notamment sur les aspects environnementaux, par la continuité de la trame verte et bleue.

Aussi, dans l'espoir que nos documents d'urbanisme respectifs servent de base au développement de partenariat entre nos deux collectivités à des fins de complémentarité et de cohérence des politiques publiques,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Jean-Michel TOBIE